

de cette liste, savoir le crédit de \$400,000 destiné à des améliorations à la rivière Richelieu. Comme on ne demande que \$400,000 cette année, au lieu des \$500,000 des deux ou trois années dernières, je suppose qu'on a déjà dépensé \$100,000 pour cette prétendue amélioration. Je parlerai brièvement, ne voulant pas retarder l'adoption du crédit, qui, d'ailleurs, passera sans doute.

Mes observations seront de la nature d'un avertissement. Je ne puis m'empêcher de penser que ces prétendues améliorations ressemblent quelque peu aux prétendues améliorations apportées, il y a plusieurs années, à une petite rivière qui devint par la suite le canal de Newmarket. En effet, dans le nord de l'Ontario, on trouve des quais et des écluses en plein champ, à plusieurs milles de tout cours d'eau. Bien entendu, le Richelieu est une rivière infiniment plus belle que celles du nord ontarien. Mais je ne peux oublier ce qui s'est produit il y a deux ans, quand le Gouvernement des Etats-Unis et celui du Canada envisageaient de soumettre à la Commission internationale un projet de canalisation du Richelieu, afin que les navires à fort tonnage pussent descendre cette rivière du lac Champlain au Saint-Laurent, puis à la rivière Hudson, de façon à établir une voie maritime de New-York à Montréal par la voie de la rivière Richelieu. On a apparemment renoncé à ce projet pour lui en substituer un autre. Il ressort de la communication adressée par le gouvernement canadien à la Commission internationale en 1937 qu'il ne s'agit plus de navigation, mais de lutte contre l'inondation, suivant le projet de 1907.

En quoi consistait la demande que le gouvernement du Canada a adressée à la Commission internationale au sujet de l'aménagement de la rivière Richelieu? A la page 1, paragraphe 2, je lis:

Le Parlement du Canada a voté, à sa dernière session, la somme de \$500,000 pour l'objet suivant, indiqué au crédit n° 408 du budget supplémentaire spécial de l'année 1936-1937: Aménagement de la rivière Richelieu et du canal de Chambly, \$500,000.

Ce crédit a pour objet l'établissement d'ouvrages destinés à l'assainissement et la protection de terres basses dans les comtés de Saint-Jean, d'Iberville et de Missisquoi, province de Québec.

La Commission mixte internationale a accordé la demande du Gouvernement. Il y est fait mention dans le même rapport à la page 7, paragraphe 11:

Le Gouvernement du Canada soumet donc la question à la Commission et compte que, étant donné la nécessité de protection contre les inondations, la Commission fera urgence, de manière que les travaux puissent être mis en train à bref délai.

Je crois savoir que la commission a approuvé cette demande par la suite. Or, je me demande comment on parviendra à reconcilier les chiffres du niveau des eaux indiqués dans ce rapport avec ceux qu'indiquait le mémoire présenté à la Commission mixte internationale il y a deux ans. Le niveau des basses eaux du lac Champlain s'établit à 93.3, et celui des eaux hautes à 102.6. Mais, d'après le rapport, les travaux projetés devaient abaisser le niveau d'eau du lac Champlain à 92.5. En effet, il y est dit à la page 6:

Le gouvernement du Canada a l'intention de voir à ce que durant la saison de navigation, le niveau d'eau en amont du barrage soit maintenu au moins au minimum ordinaire actuel de 92.5...

Afin de pouvoir maintenir l'eau à ce niveau, le gouvernement a-t-il obtenu la permission des autorités américaines pour abaisser de 93.3 à 92.5 le niveau minimum du lac Champlain. Rien dans le rapport n'indique que le gouvernement des Etats-Unis ait approuvé ce niveau minimum. Accompagné d'un ingénieur et d'un journaliste, j'ai passé quelque temps l'automne dernier le long de la rivière Richelieu, et nous avons eu beaucoup de difficulté à trouver ces basses terres. De fait, une très petite partie seulement du lac Champlain se trouve au Canada, soit environ 17 milles carrés. J'ai fait le tour de cette partie du lac. Le jour où j'ai visité l'extrémité nord du lac Champlain, c'est-à-dire la baie Missisquoi, le niveau d'eau était entre 95 et 96 pieds au-dessus du niveau de la mer, soit environ trois pieds plus élevé que le niveau proposé par le Gouvernement; ce jour-là, le niveau d'eau était cinq pieds plus bas que la surface du chemin. Je l'ai mesuré moi-même. J'ai demandé à des personnes qui vivent dans ce district depuis longtemps, ce qui se produisait lorsque le niveau du lac était porté à son maximum de 102.6, et ils me répondirent que parfois le chemin était recouvert d'un pied d'eau, ou peut-être un peu plus, mais pas pour longtemps.

J'aimerais que le ministre nous dise, si possible, combien de milles carrés ou d'acres de soi-disant basses terres sont inondées par le lac Champlain, et si on aurait beaucoup à gagner en prévenant l'inondation de ces terres au printemps pendant deux ou trois semaines. Ces terres ne m'ont pas semblé avoir une bien grande valeur, et apparemment l'inondation n'avait fait aucun tort aux arbres. Sur le côté ouest de la rivière, la berge est élevée; il se peut que les terres de la rive est soient inondées, mais pas pour longtemps. Les renseignements que j'ai obtenus du bureau de l'ingénieur portent que le barrage aura dix-huit pieds de hauteur.